

Investissement responsable (IR)

Attentif à son devoir envers ses investisseurs en tant qu'acteur majeur de l'industrie de la gestion d'actifs en Europe et fort de son esprit d'indépendance et de transparence, Carmignac pratique l'investissement responsable depuis sa création en 1989.

En tant que « Risk Managers », nous nous efforçons d'appréhender et d'atténuer autant de facteurs de risque que nous pouvons identifier. Cela englobe bien entendu les risques financiers mais également ceux liés à une gouvernance de faible qualité, à une sous-représentation des actionnaires, au non-respect de facteurs sociaux tels que la santé et la sécurité, ainsi que ceux concernant les problématiques environnementales.

Signataires depuis 2012 des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) définis par l'ONU et société d'investissement française régie par les articles 224 à 228 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 (loi française), nous avons rendu l'application des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) encore plus transparente dans notre processus d'investissement.

Engagement ISR de long terme et Principes PRI

Présents depuis près de 30 ans dans l'industrie de l'investissement, nous avons toujours

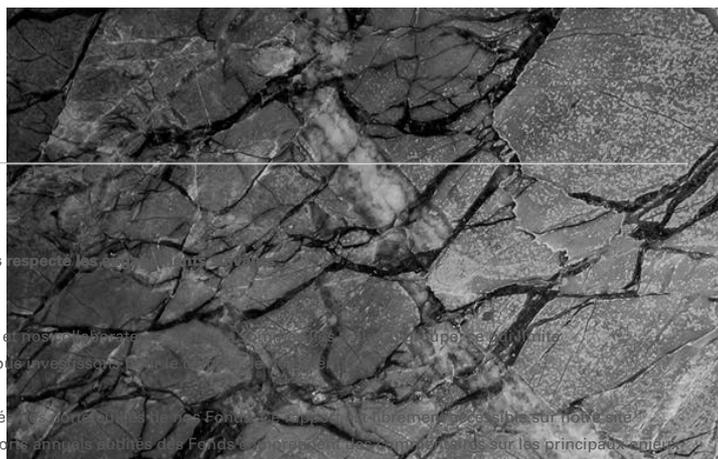
Indépendance : Notre capital est détenu intégralement par nos dirigeants, nos gérants et nos investisseurs. Cette structure nous permet de prendre en compte et de gérer de manière indépendante les risques de conflits d'intérêts avec les sociétés dans lesquelles nous investissons.

Transparence : Dans chaque rapport trimestriel*, nous publions la composition détaillée de nos portefeuilles d'investissement sur notre site Internet, ce qui garantit une parfaite lisibilité des stratégies d'investissement. Les rapports annuels publiés par les Fonds Carmignac sont également disponibles sur les principaux sites ESG qui affectent les sociétés dans lesquelles Carmignac est investi.

Responsabilité : Nous excluons dans notre sélection de valeurs les investissements dans les sociétés engagées dans des activités controversées, telles que les fabricants de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions. Nous pratiquons aussi l'exclusion normative, fondée aussi bien sur les conventions reconnues à l'échelle mondiale et sur les sanctions imposées par l'Union Européenne** que sur nos propres convictions. Les rencontres régulières avec le management des entreprises dans lesquelles les Fonds investissent et la visite des unités de production partout dans le monde sont pour nous le moyen le plus fiable d'évaluer la prise en compte des critères ESG par les entreprises et d'encourager les valeurs d'un développement responsable. Notre politique de vote active s'inscrit aussi dans cet engagement à promouvoir les meilleures pratiques dans toutes les entreprises.

*Les rapports seront disponibles sur la page du fonds en question dans la section « Documents et rapports » une fois validé.

**Pour en savoir plus sur les exclusions sectorielles, voir ci-dessous et/ou nous contacter.



Présents depuis près de 30 ans dans l'industrie de l'investissement, nous avons toujours respecté les engagements suivants :

Indépendance : Notre capital est détenu intégralement par nos dirigeants, nos gérants et nos collaborateurs. Nous ne sommes liés à aucun groupe, ce qui limite considérablement les risques de conflits d'intérêts avec les sociétés dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients.

Transparence : Dans chaque rapport trimestriel*, nous publions la composition détaillée des portefeuilles de nos Fonds. Ce rapport est librement accessible sur notre site Internet, ce qui garantit une parfaite lisibilité des stratégies d'investissement. Les rapports annuels audités des Fonds comprennent des commentaires sur les principaux enjeux ESG qui affectent les sociétés dans lesquelles Carmignac est investi.

Responsabilité : Nous excluons dans notre sélection de valeurs les investissements dans les sociétés engagées dans des activités controversées, telles que les fabricants de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions. Nous pratiquons aussi l'exclusion normative, fondée aussi bien sur les conventions reconnues à l'échelle mondiale et sur les sanctions imposées par l'Union Européenne** que sur nos propres convictions. Les rencontres régulières avec le management des entreprises dans lesquelles les Fonds investissent et la visite des unités de production partout dans le monde sont pour nous le moyen le plus fiable d'évaluer la prise en compte des critères ESG par les entreprises et d'encourager les valeurs d'un développement responsable. Notre politique de vote active s'inscrit aussi dans cet engagement à promouvoir les meilleures pratiques dans toutes les entreprises.

*Les rapports seront disponibles sur la page du fonds en question dans la section « Documents et rapports » une fois validé.

**Pour en savoir plus sur les exclusions sectorielles, voir ci-dessous et/ou nous contacter.

L'initiative PRI reconnaît les points forts de notre politique d'investissement responsable :

Rapport d'évaluation PRI 2019 : Carmignac est noté A+* dans les catégories « Stratégie et Gouvernance » et « Actions cotées – Intégration ».

Rapport de transparence PRI 2019 : [Accéder au rapport complet \(en anglais\)](#)

*Source notation : PRI

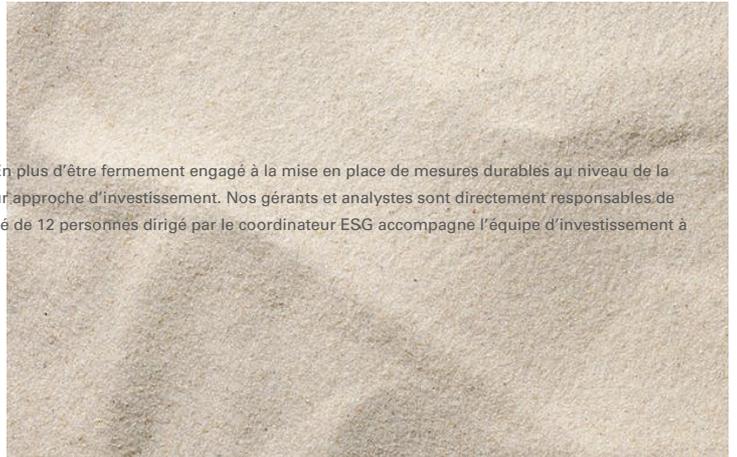
Pour plus d'information sur les Principes pour l'Investissement socialement responsable et sa méthodologie d'attribution de notation merci de vous référer aux liens suivants : <https://www.unpri.org/signatory-directory/carmignac-gestion/1008.article> et https://d8g8t13e9vf2o.cloudfront.net/Uploads/z/q/2018priassessmentmethodology_french_152978.pdf

Signatory of:



Implémentation « mainstream » des critères ESG

Carmignac, en tant que société d'investissement, est consciente de ses responsabilités. En plus d'être fermement engagé à la mise en place de mesures durables au niveau de la société Carmignac, la plupart des Fonds Carmignac incorporent les critères ESG dans leur approche d'investissement. Nos gérants et analystes sont directement responsables de la mise en œuvre et de la supervision des critères ESG dans leurs portefeuilles. Un comité de 12 personnes dirigé par le coordinateur ESG accompagne l'équipe d'investissement à toutes les grandes étapes du processus d'investissement.



L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement s'organise autour de quatre étapes :

1. Comprendre : Incorporer et sélectionner les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable. Utiliser l'outil de filtrage ex ante MSCI ESG Business Involvement Screening*, et le service de recherche sur les sociétés MSCI ESG Ratings*.

2. Intégrer les critères ESG : Intégrer l'évaluation des critères ESG à l'étude des investissements et effectuer une surveillance continue. Identifier les facteurs de risque et adopter des comportements responsables. Respecter une liste d'exclusions, identifier les controverses potentielles dans nos investissements et entamer un dialogue avec les entreprises.

3. S'engager : Promouvoir les critères ESG dans la durée, notamment à travers notre politique de vote active.

4. Communiquer : Publier les rapports annuels des Fonds avec un commentaire spécifique sur les critères ESG. Publier notre politique de vote et un rapport annuel ainsi que publier les émissions de carbone** pour près de 40% des actifs sous gestion. Fournir, sur demande, les analyses ESG et d'émissions de carbone des Fonds préparées par l'équipe Analyses ESG de MSCI.

*Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée veuillez-vous référer aux liens suivants www.msci.com/documents/1296102/1636401/MSCI_ESG_BIS_Research_Productsheet_April+2015.pdf et www.msci.com/documents/10199/123a2b2b-1395-4aa2-a121-ea14de6d708a. L'utilisation de scores MSCI ESG Rating ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité. Pour plus d'informations à ce sujet, voyez le site www.fsma.be/fr/finance-durable

** Les rapports seront disponibles sur la page du fonds en question dans la section « Document et rapport » une fois validé.

Exclusions sectorielles et normatives

Pour chacun de nos Fonds, l'univers d'investissement est filtré selon une liste d'exclusion fondée sur des normes et des conventions internationales. Sont ainsi exclus les investissements dans les sociétés russes sanctionnées par l'Union européenne, les entreprises jugées en violation du « Patriot Act » américain, des droits de l'Homme ou du traité d'Oslo/Ottawa, et dans les fabricants d'armes controversées. Les investissements dans les entreprises nucléaires ne sont pas proscrits, mais font l'objet d'une demande de justification systématique du système au gérant/donneur d'ordres. Sur la base des convictions propres à Carmignac, la liste des restrictions s'étend aux producteurs de tabac et de charbon* pour la plupart de nos Fonds.

*Les producteurs de charbon qui tirent plus de 25% de leur chiffre d'affaires de l'extraction sont exclus de tous nos Fonds actions à l'exception de Carmignac Portfolio Commodities qui les limite à 5% de ses actifs sous gestion.

Fonds socialement responsables

Carmignac Investissement,
Carmignac Portfolio Investissement,
Carmignac Portfolio Grande Europe,
Carmignac Euro-entrepreneurs,
Carmignac Emergents,
Carmignac Portfolio Emergents,
Carmignac Portfolio Green Gold,
Carmignac Portfolio Family Governed,
Carmignac Portfolio Grandchildren,
Carmignac Patrimoine,
Carmignac Portfolio Patrimoine,
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine,
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe,
Carmignac Sécurité
Carmignac Portfolio Sécurité
Carmignac Portfolio Flexible Bond



Carmignac Investissement

[Page du fonds](#)



Le fonds applique l'approche best-in-univers ou best-efforts pour chaque thème d'investissement. Le fonds applique une politique active de vote et d'engagement dans ses investissements.

Mise en place de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement Le fonds adopte une vision holistique de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes. L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement en entreprenant les activités décrites ci-dessous dans lesquelles l'univers d'investissement en actions et en obligations d'entreprise du fonds est activement réduit d'au moins 20% pour chaque univers :

Filtrage des investissements en actions et en obligations d'émetteurs privés : Filtrage relatif à l'aide de recherches ESG tierces et d'analyses propriétaires pour garantir un niveau satisfaisant de notation ESG.

Filtrage des investissements en obligations souveraines : (1) Les pays émetteurs souverains sont d'abord examinés pour un aperçu macroéconomique (2) L'ensemble des exclusions de pays fondées sur des normes ou des sanctions sont appliquées. (3) Les indicateurs Environnement, Social et Gouvernance sont calculés à partir d'un index propriétaire de données accessibles au public et de recherches tierces

En outre, le fonds applique un filtrage négatif contraignant à l'échelle de la société et fondé sur des normes pour exclure certains secteurs et activités du portefeuille.

Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs) :

Environnement : approvisionnement et fournisseurs, type d'énergie et efficacité, gestion de l'eau lors des déchets, données sur les émissions de carbone, consommation d'eau par chiffre d'affaires.

Social : politiques de capital humain, protection des données clients et cybersécurité. Gouvernance : indépendance du conseil, composition et compétences du comité de direction, traitement et rémunération des actionnaires minoritaires. Comportement des entreprises concernant les pratiques comptables, fiscales et anti-corruption.

Avertissement sur les limites de l'approche adoptée Le risque de durabilité du fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.

Univers d'investissement sur lequel l'analyse extra-financière est appliquée L'analyse extra-financière est appliquée à au moins 90% des participations.

Emissions de CO2 Le fonds vise à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30% à l'indicateur de référence mesuré par l'intensité carbone (revenu en tCO2 / mUSD ; agrégés au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du protocole GES). Les résultats sont présentés dans le rapport annuel de la société.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

[Page du fonds](#)

Le Compartiment applique soit l'approche « best-in-universe », soit l'approche « best-efforts » pour chaque thème d'investissement. Le Compartiment applique une politique de vote actif et fait montre d'un engagement actif dans ses investissements.

Mise en oeuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement

Le Compartiment adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes.

L'analyse extra-financière est mise en oeuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20% :

Filtrage négatif pour les exclusions liées à l'énergie et à l'éthique.

Filtrage relatif utilisant des recherches ESG de tiers et des analyses exclusives pour garantir un niveau satisfaisant de notations ESG.

Filtrage positif des entreprises qui apportent une contribution jugée positive à 4 objectifs principaux de durabilité : les besoins fondamentaux, l'autonomisation, le changement climatique et le capital naturel.

Exclusion des entreprises qui contribuent négativement aux objectifs mentionnés au point 3.

En outre, le Compartiment applique un filtrage négatif obligatoire à l'échelle de l'entreprise et basé sur des normes afin d'exclure certains secteurs et activités. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique d'exclusion disponible sur le Site Investissement responsable de Carmignac.

Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs)

Environnemental : l'approvisionnement et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, les données sur les émissions de carbone, la consommation d'eau en proportion du chiffre d'affaires.

Social : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité.

Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, composition et compétences du comité de gestion, traitement et rémunération des actionnaires minoritaires ;

Comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, de fiscalité et de lutte contre la corruption.

Avertissement sur les limites de l'approche adoptée

Le risque de durabilité du Compartiment peut différer du risque de durabilité de l'Indicateur de référence.

Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière

L'analyse extra-financière porte sur au moins 90% des participations en actions et des émetteurs d'obligations d'entreprises et d'obligations souveraines.

Emissions de CO2

Le Compartiment vise à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30% à l'indicateur de référence, mesurées par l'intensité de carbone (tCO2/mUSD de recettes ; agrégées au niveau du portefeuille ; types 1 et 2 du protocole sur les GES). Les résultats sont présentés dans le rapport annuel de la Société.

Carmignac Portfolio Grande Europe

[Page du fonds](#)

[Lignes directrices ISR](#)



Grande Europe, compartiment de Carmignac Portfolio, OPCVM-SICAV de droit luxembourgeois, est investi en actions européennes, principalement en actions des pays membres de l'Union Européenne et à titre complémentaire en actions des pays européens non-membres ou candidats à l'adhésion, auxquels s'ajoute la Russie. Les décisions en matière de sélection des titres du compartiment s'appuient également sur une analyse financière prenant notamment en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'ISR commence dès le début du processus d'investissement, lorsque nous filtrons l'univers d'investissement du compartiment. Le compartiment investit dans les actions européennes en adoptant une approche d'investissement axée sur les fondamentaux. L'analyse des sociétés se fait au travers de filtres financiers et d'un système de notation. Elle permet d'identifier les sociétés ayant les meilleures perspectives de croissance sur le long terme, c'est-à-dire celles combinant profitabilité élevée et réinvestissement des bénéfices, en interne ou en externe. Par ailleurs, le choix des titres s'effectue aussi selon deux filtres complémentaires importants. Tout d'abord via une sélection négative, qui empêche d'investir dans des sociétés opérant dans des secteurs controversés comme la production de tabac, l'extraction de charbon thermique, la production d'armes conventionnelles ou encore les sources d'énergies non-conventionnelles. Il y a une politique d'exclusion spécifique sur les énergies conventionnelles et la production d'électricité¹. Puis, via une sélection positive, afin de sélectionner les sociétés qui ont une contribution positive significative et mesurable à la société ou la planète.

Des recherches et analyses approfondies affinent le choix des titres et la construction de portefeuille. Une fois filtré, l'univers d'investissement du compartiment est analysé grâce à des évaluations et des recherches internes spécifiques aux sociétés. Pendant cette phase, le gérant interagit avec les entreprises et les parties prenantes, identifiant ainsi les risques ESG. Les rapports sur la responsabilité sociale des sociétés et les recherches ESG spécialisées sont consultées, et les controverses potentielles abordées. Le portefeuille est ensuite construit en prenant en compte ces aspects.

L'importance accordée à l'ISR ne prend pas fin lorsque la décision d'investissement est prise. Les thèses d'investissement des sociétés détenues en portefeuille sont régulièrement revues, notamment en ce qui concerne la nature des risques ESG. De plus, en adoptant une politique de vote actionnarial active, le gérant vise à participer à tous les votes possibles³, renforçant ainsi notre engagement à dialoguer ouvertement avec les entreprises, en vue d'améliorer leur approche et leur conduite vis-à-vis des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

1. La liste complète des exclusions du Fonds est disponible sur la page du Fonds (dans les « Lignes directrices ISR », section documents et rapports) ou sur demande à la société de gestion. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement.

2. Nous évaluons la contribution des entreprises à la société (Besoins essentiels et Émancipation) ou l'environnement (Changement climatique et Ressources naturelles) au travers d'un filtre d'impact positif basé sur les objectifs de développement durable tels que définis par les Nations Unies et MSCI ESG.

3. Nous nous sommes fixés un objectif interne de taux de participation de 80% ou plus, hors bons de souscription / P-Notes et actions privilégiées. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons en étroite collaboration avec ISS (Institutional Shareholder Services), un acteur majeur de la gouvernance d'entreprise et de l'analyse et du traitement des votes « proxy ». ISS nous aide également dans l'identification et la documentation de problématiques ESG lors des votes.

Carmignac Euro-Entrepreneurs

[Page du fonds](#)

Le fonds a des caractéristiques environnementales (E) et de gouvernance (G). Il est conforme à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Le fonds est géré selon une approche à faible émission carbone et dont l'objectif cible d'intensité carbone est d'être à un niveau inférieur de 30% à celle de l'indicateur de référence (mesuré en tonnes équivalent de CO2 par million d'euros de chiffres d'affaires, scope 1 et 2 du GHG Protocol (Protocole des Gaz à effet de serre). Les résultats sont présentés dans le rapport annuel du fonds.

Les données sur les émissions carbone sont fournies par S&P Trucost pour déterminer l'empreinte carbone. L'analyse est conduite en utilisant des données publiées et estimées des Scopes 1 et 2, en excluant la poche de liquidités du fonds et des noms pour lesquels les données ne sont pas disponibles. Le Greenhouse Gas Protocol (GHG) définit 3 périmètres d'émissions ou « scopes » afin de calculer et reporter les émissions de carbone. En synthèse, le scope 1 correspond aux émissions directes provenant des installations de l'entreprise, le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise et le scope 3 correspond aux autres émissions indirectes. Les données de cette dernière catégorie ne sont toutefois ni normalisées ni considérées comme suffisamment fiables pour être utilisées. Par conséquent, nous avons choisi de ne pas les inclure dans nos calculs d'émissions au niveau du portefeuille.

Le fonds applique soit une approche « best-in-universe », pour identifier les sociétés qui offrent des activités durables soit « meilleurefforts » consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps.

Les critères extra-financiers sont pris en compte dans (1) la définition et le filtrage de l'univers d'investissement actions, (2) la construction du portefeuille et (3) la sélection finale des titres.

Détails de la mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement du fonds : Le fonds adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes.

L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement en entreprenant les activités décrites ci-dessous dans lesquelles l'univers d'investissement du fonds est activement réduit d'au moins 20% grâce à :

Un filtrage négatif pour exclure certains émetteurs actions sur la base de critères énergétiques ou éthiques.

Un filtrage positif pour définir l'univers d'investissement actions, afin d'identifier les entreprises faisant preuve d'une gouvernance et d'un comportement d'entreprise solides qui, selon nous, conduisent à une croissance à long terme dans l'intérêt de ses clients, de ses actionnaires et des autres parties prenantes. Un deuxième filtrage positif identifie les entreprises faisant preuve d'une politique environnementale avec pour objectif soit une faible émission carbone, soit une gestion de leurs risques climatiques. Une attention particulière est ainsi accordée à la manière dont les entreprises peuvent contribuer positivement à la réalisation de ces objectifs de développement durable.

En outre, le fonds applique des exclusions normatives visant à exclure certaines sociétés exposées à des secteurs et/ou activités dites controversées, contrevenant aux normes internationales

Exemples de critères extra-financiers (liste non exhaustive)

Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, comités de gestion, compétences et expérience, traitement des actionnaires minoritaires et rémunération).

Comportement des entreprises lors d'incidents, controverses passées et plans d'atténuation (pratiques comptables, corruption, fiscalité), culture d'entreprise et capital humain.

Environnement : approvisionnement et fournisseurs d'énergie, type d'énergie et efficacité, gestion de l'eau lors des déchets, données sur les émissions de carbone, consommation d'eau par chiffre d'affaires.

Social : politiques de capital humain, protection des données clients et cybersécurité.

Avertissement sur les limites de l'approche adoptée Le fonds utilise un fournisseur de notes ESG externe pour mesurer sa performance ESG et en communique les résultats publiquement. Le risque de durabilité du fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.

Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière : L'analyse extra-financière concerne au moins 90% du portefeuille.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

Carmignac Emergents

[Page du fonds](#)

[Lignes directrices ISR](#)



Carmignac Emergents, OPCVM et FCP de droit français, est un fonds actions internationales investi dans des pays émergents. Le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% de l'actif au moins en actions. Le fonds est géré selon une approche socialement responsable et intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection des titres.

Détermination de l'univers d'investissement : Toutes les sociétés éligibles à notre univers d'investissement répondent à la fois à nos critères géographiques, sectoriels et structurels mais aussi à nos exigences ESG et notre politique d'exclusion. En effet, Carmignac Emergents privilégie par exemple les entreprises apportant des solutions aux défis environnementaux et sociaux et démontrant une faible empreinte carbone. Le choix des titres s'effectue sur la base d'une sélection négative. Ceci nous empêche d'investir dans des sociétés opérant dans des secteurs controversés comme par exemple la production de tabac, l'extraction de charbon thermique, la production d'armes conventionnelles ou encore les sources d'énergies non-conventionnelles. Il y a une politique d'exclusion spécifique sur les énergies conventionnelles et la production d'électricité¹. Les sociétés sont ensuite évaluées selon des critères financiers et extra-financiers (*exemples : Entreprises de production de charbon avec plus de 5% des ventes directement issues de l'extraction du charbon; Exclusions basées sur les principes universels de l'UN Global Compact relatifs aux droits de l'homme, le travail, l'environnement et lutte contre la corruption*).

Sélection des titres : La sélection de titres se fait selon une approche responsable et long terme. Nos équipes mènent des évaluations et des recherches internes spécifiques aux sociétés et se basent aussi sur des recherches et analyses approfondies externes, ce qui inclut la consultation de notations ESG indépendantes, de rapports sur la responsabilité sociale des sociétés et de recherches ESG spécialisées. Ces analyses sont complétées par des visites sur le terrain et des rencontres avec les gérants des sociétés afin de comprendre leurs stratégies et leurs engagements sur le long terme, d'identifier les risques ESG et d'aborder les controverses potentielles.

Suivi : L'importance accordée à l'ISR ne prend pas fin lorsque la décision d'investissement est prise. Les thèses d'investissement des sociétés détenues en portefeuille sont régulièrement revues, notamment en ce qui concerne la nature des risques ESG. De plus, en adoptant une politique de vote actionnarial active, le gérant vise à participer à tous les votes possibles², renforçant ainsi notre engagement à dialoguer ouvertement avec les entreprises, en vue d'améliorer leur approche et leur conduite vis-à-vis des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

1. La liste complète des exclusions du Fonds est disponible sur la page du Fonds (dans les « Lignes directrices ISR », section documents et rapports) ou sur demande à la société de gestion. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement.

2. Nous nous sommes fixés un objectif interne de taux de participation de 80% ou plus, hors bons de souscription / P-Notes et actions privilégiées. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons en étroite collaboration avec ISS (Institutional Shareholder Services), un acteur majeur de la gouvernance d'entreprise et de l'analyse et du traitement des votes « proxy ». ISS nous aide également dans l'identification et la documentation de problématiques ESG lors des votes.

Carmignac Portfolio Emergents

[Page du fonds](#)

[Lignes directrices ISR](#)



Carmignac Emergents, OPCVM et FCP de droit français, est un fonds actions internationales investi dans des pays émergents. Le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% de l'actif au moins en actions. Le fonds est géré selon une approche socialement responsable et intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection des titres.

Détermination de l'univers d'investissement : Toutes les sociétés éligibles à notre univers d'investissement répondent à la fois à nos critères géographiques, sectoriels et structurels mais aussi à nos exigences ESG et notre politique d'exclusion. En effet, Carmignac Portfolio Emergents privilégie par exemple les entreprises apportant des solutions aux défis environnementaux et sociaux et démontrant une faible empreinte carbone. Le choix des titres s'effectue sur la base d'une sélection négative. Ceci nous empêche d'investir dans des sociétés opérant dans des secteurs controversés comme par exemple la production de tabac, l'extraction de charbon thermique, la production d'armes conventionnelles ou encore les sources d'énergies non-conventionnelles. Il y a une politique d'exclusion spécifique sur les énergies conventionnelles et la production d'électricité¹. Les sociétés sont ensuite évaluées selon des critères financiers et extra-financiers (*exemples : les entreprises de production d'énergie conventionnelle doivent avoir au minimum 40% de chiffre d'affaires provenant du Gaz et/ou d'énergies renouvelables, les sociétés d'armement controversé*).

Sélection des titres : La sélection de titres se fait selon une approche responsable et long terme. Nos équipes mènent des évaluations et des recherches internes spécifiques aux sociétés et se basent aussi sur des recherches et analyses approfondies externes, ce qui inclut la consultation de notations ESG indépendantes, de rapports sur la responsabilité sociale des sociétés et de recherches ESG spécialisées. Ces analyses sont complétées par des visites sur le terrain et des rencontres avec les gérants des sociétés afin de comprendre leurs stratégies et leurs engagements sur le long terme, d'identifier les risques ESG et d'aborder les controverses potentielles.

Suivi : L'importance accordée à l'ISR ne prend pas fin lorsque la décision d'investissement est prise. Les thèses d'investissement des sociétés détenues en portefeuille sont régulièrement revues, notamment en ce qui concerne la nature des risques ESG. De plus, en adoptant une politique de vote actionnarial active, le gérant vise à participer à tous les votes possibles², renforçant ainsi notre engagement à dialoguer ouvertement avec les entreprises, en vue d'améliorer leur approche et leur conduite vis-à-vis des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

1. La liste complète des exclusions du Fonds est disponible sur la page du Fonds (dans les « Lignes directrices ISR », section documents et rapports) ou sur demande à la société de gestion. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement.

2. Nous nous sommes fixés un objectif interne de taux de participation de 80% ou plus, hors bons de souscription / P-Notes et actions privilégiées. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons en étroite collaboration avec ISS (Institutional Shareholder Services), un acteur majeur de la gouvernance d'entreprise et de l'analyse et du traitement des votes « proxy ». ISS nous aide également dans l'identification et la documentation de problématiques ESG lors des votes.

Carmignac Portfolio Green Gold

[Page du fonds](#)

Green Gold est un compartiment de Carmignac Portfolio, OPCVM-SICAV de droit Luxembourgeois. Le compartiment cherche à investir de manière durable en visant une appréciation du capital à long terme et poursuit une approche thématique de contribution à la protection de l'environnement. Le Compartiment s'appuie également sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Pourquoi Green Gold ? :

« Green Gold » (l'« or vert ») renvoie à l'environnement et englobe à la fois la transition énergétique et les produits et services à haut rendement énergétique requis pour la conception de solutions à faible intensité de carbone, par opposition à l'« or noir » qui fait quant à lui référence aux combustibles à base de carbone (en particulier le pétrole), lesquels ont un impact négatif majeur sur l'environnement.

« GREEN » fait référence à l'environnement et, de façon indirecte, à des thématiques telles que la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique.

« GOLD », dans l'appellation « Green Gold », doit être compris comme soulignant l'importance de la transition énergétique pour notre planète. Il ne s'agit pas d'une référence au métal précieux qu'est l'or.

Objectif et approche extra-financier :

Le Compartiment cherche à investir selon une approche thématique au moins 60% de son actif dans des entreprises dont les activités contribuent à l'atténuation du changement climatique au sens des Normes taxonomiques de l'UE. Il applique un screening négatif de façon à exclure des secteurs spécifiques conformément à la liste valable à l'échelle de toute l'entreprise. Il utilise ensuite un screening positif pour filtrer l'univers d'investissement et identifier au sein de celui-ci les entreprises recourant aux meilleures pratiques (« best-in-universe ») ou celles qui déploient de réels efforts en vue de fournir des solutions permettant d'atténuer le changement climatique (« best efforts »). Pour les besoins de l'examen de la durabilité environnementale, il s'appuiera sur des données scientifiques (intensité carbone, total des émissions de carbone, objectifs de réduction des gaz à effet de serre ou production totale d'énergie renouvelable par exemple) afin d'évaluer les progrès et l'apport en termes de réduction des gaz à effet de serre, tout en s'assurant du respect des normes minimales s'agissant des critères sociaux et de gouvernance. Les émissions de carbone du Compartiment peuvent être supérieures à celles d'un fonds bas carbone ou de l'indicateur de référence (MSCI AC WORLD NR (USD)) dans la mesure où un tel fonds cible non seulement des solutions bas carbone, mais aussi des entreprises qui sont en phase de transition ou favorisent des activités vertes.

Mise en œuvre des filtrages :

Le Compartiment applique un filtrage négatif de secteurs spécifiques conforme à la politique d'exclusion de la société. Un filtrage positif de l'univers d'investissement vise ensuite à identifier trois types d'entreprises offrant des solutions pour atténuer le changement climatique :

Les entreprises qui fournissent des produits et services sobres en carbone, comme les énergies renouvelables.

Les entreprises qui fournissent des produits et services permettant à d'autres activités de réduire leurs émissions ou d'atteindre des objectifs de faibles émissions de carbone.

Les entreprises qui contribuent à la transition vers un niveau net d'émissions atteignant zéro en 2050, en mettant en œuvre des objectifs détaillés de réduction des émissions de carbone et en s'engageant résolument en faveur des énergies renouvelables.

Des critères extra-financiers sont pris en compte dans la définition et le filtrage de l'univers d'investissement, puis dans la construction du portefeuille et la sélection définitive des valeurs.

Exemples de critères extra-financiers :

Le Compartiment se préoccupe de la durabilité environnementale des entreprises dans lesquelles il investit et utilisera des données scientifiques pour évaluer les progrès et la contribution à l'atténuation des gaz à effet de serre, tout en maintenant des normes minimales en matière de critères sociaux et de gouvernance. Les indicateurs liés au climat incluront l'intensité carbone, les émissions totales de carbone, les objectifs de réduction des gaz à effet de serre, la production totale d'énergie renouvelable, les émissions de carbone économisées, les déchets recyclés ou la réduction de déchets toxiques.

Les émissions de carbone du Compartiment peuvent s'avérer supérieures à celles d'un fonds ou d'un indice de référence bas carbone, car le Compartiment ne cherche pas à investir uniquement dans des solutions à faible émission de carbone, mais aussi dans des entreprises en transition ou permettant le développement d'activités écologiques.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

Carmignac Portfolio Grandchildren

[Page du fonds](#)

[Lignes directrices ISR](#)



Grandchildren est un compartiment de Carmignac Portfolio, OPCVM-SICAV de droit Luxembourgeois, dont l'objectif consiste à obtenir une croissance du capital sur le long terme et implique une gestion active et flexible axée sur le marché action. Le compartiment n'a pas de restrictions en matière de pays, de secteur ou de taille de capitalisation. Les décisions en matière de sélection des titres s'appuient également sur une analyse extra financière prenant notamment en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'ISR commence dès le début du processus d'investissement, lorsque nous filtrons l'univers d'investissement du compartiment: Le compartiment investit dans les actions internationales en adoptant une approche d'investissement axée sur les fondamentaux. L'analyse des sociétés se fait au travers de filtres financiers et d'un système de notation. Elle permet d'identifier les sociétés ayant les meilleures perspectives de croissance sur le long terme, c'est-à-dire celles combinant profitabilité élevée et réinvestissement des bénéfices, en interne ou en externe. Par ailleurs, le choix des titres s'effectue aussi selon deux filtres complémentaires importants. Tout d'abord via une sélection négative, qui empêche d'investir dans des sociétés opérant dans des secteurs controversés comme la production de tabac, l'extraction de charbon thermique, la production d'armes conventionnelles ou encore les sources d'énergies non-conventionnelles. Il y a une politique d'exclusion spécifique sur les énergies conventionnelles et la production d'électricité¹. Puis, via une sélection positive, afin de sélectionner les sociétés qui ont une contribution positive significative et mesurable à la société ou la planète.

Des recherches et analyses approfondies affinent le choix des titres et la construction de portefeuille: Une fois filtré, l'univers d'investissement du compartiment est analysé grâce à des évaluations et des recherches internes spécifiques aux sociétés. Pendant cette phase, les gérants interagissent avec les entreprises et les parties prenantes, identifiant ainsi les risques ESG. Les rapports sur la responsabilité sociale des sociétés et les recherches ESG spécialisées sont consultées, et les controverses potentielles abordées. Le portefeuille est ensuite construit en prenant en compte ces aspects.

L'importance accordée à l'ISR ne prend pas fin lorsque la décision d'investissement est prise: Les thèses d'investissement des sociétés détenues en portefeuille sont régulièrement revues, notamment en ce qui concerne la nature des risques ESG. De plus, en adoptant une politique de vote actionnarial active, les gérants visent à participer à tous les votes possibles³, renforçant ainsi notre engagement à dialoguer ouvertement avec les entreprises, en vue d'améliorer leur approche et leur conduite vis-à-vis des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

1. La liste complète des exclusions du Fonds est disponible sur la page du Fonds (dans les « Lignes directrices ISR », section documents et rapports) ou sur demande à la société de gestion. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement.

2. Nous évaluons la contribution des entreprises à la société (Besoins essentiels et Émancipation) ou l'environnement (Changement climatique et Ressources naturelles) au travers d'un filtre d'impact positif basé sur les objectifs de développement durable tels que définis par les Nations Unies et MSCI ESG.

3. Pour 2020, nous sommes fixés un objectif interne de taux de participation de 80% ou plus, hors bons de souscription / P-Notes et actions privilégiées. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons en étroite collaboration avec ISS (Institutional Shareholder Services), un acteur majeur de la gouvernance d'entreprise et de l'analyse et du traitement des votes « proxy ». ISS nous aide également dans l'identification et la documentation de problématiques ESG lors des votes.

Carmignac Portfolio Family Governed

[Page du fonds](#)

[Lignes directrices ISR](#)



Family Governed est un compartiment de Carmignac Portfolio, OPCVM-SICAV de droit Luxembourgeois, dont l'objectif consiste à obtenir une croissance du capital sur le long terme et implique une gestion active et flexible axée sur le marché action. Le compartiment n'a pas de restrictions en matière de pays, de secteur ou de taille de capitalisation. Les décisions en matière de sélection des titres s'appuient également sur une analyse extra financière prenant notamment en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Notre chemin vers l'investissement socialement responsable

Nous réduisons tout d'abord l'univers d'investissement en ne retenant que les sociétés détenues à plus de 10% par la famille ou le fondateur et démontrant un niveau de liquidité suffisant et en excluant toute société opérant dans des secteurs controversés tels que la production de tabac, d'armes conventionnelles, de sources d'énergies non-conventionnelles ou encore l'extraction de charbon thermique. Il y a une politique d'exclusion spécifique sur les énergies conventionnelles et la production d'électricité¹. Les sociétés retenues sont ensuite filtrées d'une part selon des critères financiers relatifs à leur rentabilité, la stabilité de leur marge, et leur taux de réinvestissement afin d'identifier celles ayant un fort potentiel de croissance de long terme et d'autre part sur la base des scores de MSCI ESG Governance pour identifier celles ayant les « meilleures gouvernances » dans leur catégorie².

A ce stade, une fois ces différents filtres appliqués, nous menons des analyses internes approfondies afin d'évaluer la qualité de gouvernance des entreprises (indépendance du conseil d'administration, composition du comité de gestion, compétences et expérience, traitement des actionnaires minoritaires, politiques de rémunération, etc.) et leur comportement, notamment vis-à-vis de leurs politiques comptables et fiscales ainsi que leur culture d'entreprise. Les critères environnementaux et sociaux sont pris en compte dans l'analyse, bien qu'ils n'influencent pas autant la sélection.

Avant d'entrer en portefeuille, les sociétés sont soumises à une ultime analyse afin de valider leur solidité financière et leur potentiel de croissance à long terme (consultation de rapports et recherches, rencontres avec le management, etc.).

Une fois le portefeuille construit, nous suivons de près chaque société en portefeuille afin d'assurer la validité des thèses d'investissement et de surveiller les risques. De plus, les gérants suivent une politique de vote actionnarial active³ visant à participer à au moins 80% des votes, renforçant ainsi notre engagement à dialoguer ouvertement avec les entreprises, en vue d'améliorer leur approche et leur conduite vis-à-vis des enjeux environnementaux, sociaux, et surtout de gouvernance.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

1. La liste complète des exclusions du Fonds est disponible sur la page du Fonds (dans les « Lignes directrices ISR », section documents et rapports) ou sur demande à la société de gestion. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement.

2. Il convient de noter que, tandis que les scores MSCI Governance sont utilisés pour un filtre, il peut y avoir quelques cas où, après une vérification diligente propriétaire, nous évaluons que les pratiques de gouvernance d'entreprise sont supérieures à ce que le score MSCI Governance suggère et les sociétés peuvent alors entrer dans l'univers d'investissement.

Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée veuillez vous référer au lien suivant www.msci.com/eqb/methodology/meth_docs/MSCI_Governance-Quality_Jun15.pdf

3. Pour l'année 2020, nous nous sommes fixés un objectif interne de taux de participation de 80% ou plus, hors bons de souscription / P-Notes et actions privilégiées. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons en étroite collaboration avec ISS (Institutional Shareholder Services), un acteur majeur de la gouvernance d'entreprise et de l'analyse et du traitement des votes « proxy ». ISS nous aide également dans l'identification et la documentation de problématiques ESG lors des votes.

Carmignac Patrimoine

[Page du fonds](#)

Le fonds a des caractéristiques environnementales (E) et sociales (S) et promeut les investissements dans des entreprises qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Il est conforme à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Type d'approche Le fonds applique soit une approche « best-in-universe », pour identifier les sociétés qui offrent des activités durables, soit une approche « meilleurs-efforts » consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps. Le fonds applique également une politique de vote active et un engagement actif dans ses investissements.

Mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement Le fonds adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes.

L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement en actions et obligations d'émetteurs privés du fonds au minimum de 20% :

Filtrage des investissements en actions et en obligations d'émetteurs privés : (1) Filtrage relatif utilisant des recherches ESG de tiers et des analyses propriétaires pour garantir un niveau satisfaisant de notations ESG.

Filtrage des investissements en obligations d'émetteurs publics : (1) Les pays émetteurs souverains sont d'abord passés au crible pour un aperçu macroéconomique. (2) L'ensemble des exclusions de pays fondées sur des normes ou des sanctions imposées par l'UE, l'ONU et/ou l'OFAC, sont appliquées. (3) Les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont calculés à partir d'un indice propriétaire de données accessibles au public et de recherches menées par des tiers.

En outre, le fonds applique un filtrage négatif obligatoire mis en place à l'échelle de la société de gestion et basé sur des normes en matière de protection de l'environnement, de droits humains, de travail ou de lutte contre la corruption, ceci afin d'exclure certains secteurs et activités.

Exemples de critères extra-financiers (liste non-exhaustive) (1) Actions et obligations d'émetteurs privés :

Environnement : approvisionnement et fournisseurs d'énergie, type d'énergie et efficacité, gestion de l'eau dans le traitement des déchets, données sur les émissions de carbone, consommation d'eau rapportée au chiffre d'affaires.

Social : politiques de capital humain, protection des données clients et cybersécurité,

Gouvernance : réglementation, gouvernance et comportement d'entreprise, satisfaction des salariés, rotation du personnel, l'indépendance du conseil d'administration, politique de rémunération des dirigeants, traitement de l'actionnariat minoritaire.

(2) obligations d'émetteurs publics : - Environnement : émissions carbone par habitant, part d'énergie renouvelable.

Social : PIB par habitant (mesuré en parité de pouvoir d'achat PPA), indice de Gini, espérance de vie, éducation.

Gouvernance : facilité de faire des affaires, positionnement fiscal, ratio endettement par années de revenus, position compte courant.

Avertissement sur les limites de l'approche adoptée Le risque de durabilité du fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.

Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière L'analyse extra-financière couvre au minimum 90% des actions et des obligations d'émetteurs privés et publics du portefeuille

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

Carmignac Portfolio Patrimoine

[Page du fonds](#)

Le Compartiment applique soit l'approche « best-in-universe » pour identifier les entreprises qui ont des activités durables, soit l'approche « best-efforts » consistant à privilégier les émetteurs montrant une amélioration ou de bonnes perspectives d'évolution de leurs pratiques et de leurs performances ESG au fil du temps. Le Compartiment applique une politique de vote actif et fait montre d'un engagement actif dans ses investissements.

Mise en oeuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement

Le Compartiment adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité associés à ses investissements et à leurs parties prenantes.

L'analyse extra-financière est mise en oeuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement en actions et en obligations d'entreprises du Compartiment d'au moins 20% :

Filtrage des investissements en actions et en obligations d'entreprises : Filtrage relatif utilisant des recherches ESG de tiers et des analyses exclusives pour garantir un niveau satisfaisant de notations ESG.

Filtrage des investissements en obligations souveraines :

Les pays émetteurs souverains sont d'abord passés au crible pour un aperçu macroéconomique

Toutes les exclusions de pays applicables fondées sur des normes réglementaires et des sanctions sont appliquées.

Les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont calculés à partir d'un indice exclusif de données accessibles au public et de recherches menées par des tiers.

En outre, le Compartiment applique un filtrage négatif obligatoire à l'échelle de l'entreprise et basé sur des normes relatives à la protection de l'environnement, aux droits de l'homme, au droit du travail ou à la lutte contre la corruption afin d'exclure certains secteurs et activités.

Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs)

Actions et obligations d'entreprises :

Environnemental : l'approvisionnement en énergie et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, les données sur les émissions de carbone, la consommation d'eau en proportion du chiffre d'affaires.

Social : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité.

Gouvernance : réglementations, gouvernance et comportement des entreprises, satisfaction des employés, rotation du personnel, indépendance du conseil d'administration, politique de rémunération, traitement des actionnaires minoritaires. Comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, de fiscalité et de lutte contre la corruption.

Emetteurs souverains :

Environnemental : émissions de carbone par habitant, part des énergies renouvelables.

Social : PIB par habitant (mesuré en parité de pouvoir d'achat - PPA), indice de Gini, espérance de vie, éducation.

Gouvernance : facilité à faire des affaires, solde budgétaire, ratio d'endettement exprimé en années de recettes fiscales, solde de la balance courante.

Avertissement sur les limites de l'approche adoptée

Le risque de durabilité du Compartiment peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.

Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière

L'analyse extra-financière porte sur au moins 90% des participations en actions et des émetteurs d'obligations d'entreprises et d'obligations souveraines.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



[Page du fonds](#)

Patrimoine Europe est un compartiment de Carmignac Portfolio, OPCVM-SICAV de droit luxembourgeois et de type "mixte européen", investi en permanence entre 50% et 100% de son actif net en obligations et jusqu'à 50% en actions. Il vise, grâce à une gestion active et discrétionnaire, à surperformer son indicateur de référence, composé à 50% de l'indice STOXX Europe 600 (SXXR) + 50% de l'indice BofA Merrill Lynch All Maturity All Euro Government (ECAS), sur une durée minimale de placement recommandée de 3 ans. Il est rebalancé trimestriellement. La durée minimum de placement recommandée est 3 ans. Le compartiment cherche à investir durablement en vue d'une croissance à long terme et adopte une approche d'investissement socialement responsable au sein de la poche actions du portefeuille.

Le Compartiment applique soit l'approche « best-in-universe », soit l'approche « best-efforts » pour chaque thème d'investissement. Le Compartiment applique une politique de vote actif et fait montre d'un engagement actif dans ses investissements. Le Compartiment adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes. L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement grâce à l'utilisation de filtrage positif, négatif et l'exclusion de certaines entreprises par lesquels l'univers d'investissement du Compartiment en actions et en obligations d'entreprise est activement réduit d'au moins 20%. Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs) : l'approvisionnement et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, les données sur les émissions de carbone, les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité, la réglementation, la gouvernance et comportement des entreprises, satisfaction des employés, rémunération des dirigeants.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine



[Page du fonds](#)

[Lignes directrices ISR](#)

Emerging Patrimoine, compartiment de Carmignac Portfolio, OPCVM-SICAV de droit luxembourgeois, est investi principalement en actions et obligations internationales dans les pays émergents.

Les décisions en matière de sélection des titres du compartiment s'appuient également sur une analyse financière prenant notamment en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

COMPOSANTE ACTIONS

Les gérants cherchent à investir dans les secteurs sous-pénétrés des marchés émergents, puisque ces derniers favorisent naturellement des thématiques de croissance durable, telles que le financement de technologies durables ou encore l'amélioration du niveau de vie.

Le choix des titres s'effectue sur la base d'une sélection négative. Ceci nous empêche d'investir dans des sociétés opérant dans des secteurs controversés comme la production de tabac, l'extraction de charbon thermique, la production d'armes conventionnelles ou encore les sources d'énergies non-conventionnelles. Il y a une politique d'exclusion spécifique sur les énergies conventionnelles et la production d'électricité¹. Les sociétés sont ensuite évaluées selon des critères financiers et extra-financiers (*exemples :*

Sociétés générant plus de 1% de leur production totale des sources d'énergies non-conventionnelles, Sociétés d'armement conventionnelles réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de la production d'armes).

COMPOSANTE TAUX

Les gérants investissent dans les dettes souveraines des pays émergents dont les gouvernements se sont engagés à améliorer les conditions de gouvernance sur leur territoire. Aussi, les critères environnementaux et sociaux nous fournissent une évaluation supplémentaire du crédit souverain et des risques de défaut.

Les émetteurs de dette privée sont sélectionnés selon la politique d'exclusion de Carmignac. Les risques ESG sont mesurés et documentés, comme tout engagement sur les controverses potentielles.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

1. La liste complète des exclusions du Fonds est disponible sur la page du Fonds (dans les « Lignes directrices ISR », section documents et rapports) ou sur demande à la société de gestion. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement.

Carmignac Sécurité

[Page du fonds](#)

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'émetteurs privés et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité.

Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité.

Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration.

Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.

Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.

Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier.

Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

Carmignac Portfolio Sécurité

[Page du fonds](#)

Le Compartiment applique soit l'approche « best-in-universe » pour identifier les entreprises qui ont des activités durables, soit l'approche « best-efforts » consistant à privilégier les émetteurs montrant une amélioration ou de bonnes perspectives d'évolution de leurs pratiques et de leurs performances ESG au fil du temps. Le Compartiment fait montre d'un engagement actif dans ses investissements.

Mise en oeuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement

Le Compartiment adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité associés à ses investissements et à leurs parties prenantes. L'analyse extra-financière est mise en oeuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement en obligations d'entreprises du Compartiment d'au moins 20% :

Filtrage des investissements en obligations d'entreprises : Filtrage relatif utilisant des recherches ESG de tiers et des analyses exclusives pour garantir un niveau satisfaisant de notations ESG.

Filtrage des investissements en obligations souveraines :

Les pays émetteurs souverains sont d'abord passés au crible pour un aperçu macroéconomique.

Toutes les exclusions de pays applicables fondées sur des normes réglementaires et des sanctions sont appliquées.

Les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont calculés à partir d'un indice exclusif de données accessibles au public et de recherches menées par des tiers.

En outre, le Compartiment applique un filtrage négatif obligatoire à l'échelle de l'entreprise et basé sur des normes relatives à la protection de l'environnement, aux droits de l'homme, au droit du travail ou à la lutte contre la corruption afin d'exclure du portefeuille certains secteurs et activités.

Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs)

Obligation d'entreprises :

Environnemental : l'approvisionnement en énergie et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, les données sur les émissions de carbone, la consommation d'eau en proportion du chiffre d'affaires.

Social : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité.

Gouvernance : réglementations, gouvernance et comportement des entreprises, satisfaction des employés, rotation du personnel, indépendance du conseil d'administration, politique de rémunération, traitement des actionnaires minoritaires. Comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, de fiscalité et de lutte contre la corruption.

Emetteurs souverains :

Environnemental : émissions de carbone par habitant, part des énergies renouvelables.

Social : PIB par habitant (mesuré en parité de pouvoir d'achat - PPA), indice de Gini, espérance de vie, éducation.

Gouvernance : facilité à faire des affaires, solde budgétaire, ratio d'endettement exprimé en années de recettes fiscales, solde de la balance courante.

Avertissement sur les limites de l'approche adoptée

Le risque de durabilité du Compartiment peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.

Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière

L'analyse extra-financière porte sur au moins 90% des émetteurs d'obligations d'entreprises et d'obligations souveraines.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

Carmignac Portfolio Flexible Bond



[Page du fonds](#)

Le Compartiment applique soit l'approche « best-in-universe » pour identifier les entreprises qui ont des activités durables, soit l'approche « best-efforts » consistant à privilégier les émetteurs montrant une amélioration ou de bonnes perspectives d'évolution de leurs pratiques et de leurs performances ESG au fil du temps. Le Compartiment fait montre d'un engagement actif dans ses investissements.

Mise en oeuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement

Le Compartiment adopte une vision globale de la gestion du risque de durabilité en identifiant et en évaluant les risques de durabilité liés à ses investissements et à leurs parties prenantes.

L'analyse extra-financière est mise en oeuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement en obligations d'entreprises du Compartiment d'au moins 20%.

Filtrage des investissements en obligations d'entreprises : Filtrage relatif utilisant des recherches ESG de tiers et des analyses exclusives pour garantir un niveau satisfaisant de notations ESG

Filtrage des investissements en obligations souveraines :

Les pays émetteurs souverains sont d'abord passés au crible pour un aperçu macroéconomique

Toutes les exclusions de pays applicables fondées sur des normes réglementaires et des sanctions sont appliquées.

Les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont calculés à partir d'un indice exclusif de données accessibles au public et de recherches menées par des tiers.

En outre, le Compartiment applique un filtrage négatif obligatoire à l'échelle de l'entreprise et basé sur des normes relatives à la protection de l'environnement, aux droits de l'homme, au droit du travail ou à la lutte contre la corruption afin d'exclure du portefeuille certains secteurs et activités.

Exemples de critères extra-financiers (non exhaustifs)

Obligation d'entreprises :

Environnemental : l'approvisionnement en énergie et les fournisseurs, le type d'énergie et son efficacité, la gestion de l'eau et des déchets, les données sur les émissions de carbone, la consommation d'eau en proportion du chiffre d'affaires.

Social : les politiques en matière de capital humain, la protection des données des clients et la cybersécurité.

Gouvernance : réglementations, gouvernance et comportement des entreprises, satisfaction des employés, rotation du personnel, indépendance du conseil d'administration, politique de rémunération, traitement des actionnaires minoritaires. Comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, de fiscalité et de lutte contre la corruption.

Emetteurs souverains :

Environnemental : émissions de carbone par habitant, part des énergies renouvelables.

Social : PIB par habitant (mesuré en parité de pouvoir d'achat - PPA), indice de Gini, espérance de vie, éducation.

Gouvernance : facilité à faire des affaires, solde budgétaire, ratio d'endettement exprimé en années de recettes fiscales, solde de la balance courante.

Avertissement sur les limites de l'approche adoptée Le risque de durabilité du Compartiment peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.

Univers d'investissement soumis à l'analyse extra-financière L'analyse extra-financière porte sur au moins 90% des émetteurs d'obligations d'entreprises et d'obligations souverain.

Société en charge de l'évaluation des critères ESG : Carmignac Gestion S.A.

Informations légales

Ce site constitue une communication marketing publiée par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). "Carmignac" est une marque déposée. "Risk Managers" est un slogan associé à la marque Carmignac.

Ce site ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues sur ce site ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues sur ce site peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis.

Les exemples sont donnés à titre d'illustration uniquement. Ils n'ont pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement.

Le traitement fiscal dépend des circonstances individuelles de chaque investisseur et peut faire l'objet de changements dans le futur. Veuillez-vous référer à votre conseiller financier et fiscal pour vous assurer de l'adéquation des produits présentés par rapport à votre situation personnelle, votre profil de risque et vos objectifs d'investissement.

Tout renseignement contractuel relatif aux fonds / compartiments renseignés sur ce site figure dans le prospectus de ces derniers.

Les fonds / compartiments ne peuvent pas être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et FATCA. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable.

CARMIGNAC GESTION S.A. - 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35 - SA au capital de 13,500,000 € - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg S.A. - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tel : (+352) 46 70 60 1 - SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549